

Annexe 4 – Indicateurs de suivi et de résultats

1. Objectifs

Les indicateurs constituent un élément central du projet GIEE.
Ils permettent :

- de suivre l'évolution des pratiques agricoles ;
- d'évaluer les résultats du projet ;
- de mesurer les progrès réalisés au regard de la triple performance (économique, environnementale et sociale) ;
- d'alimenter les actions de capitalisation et de diffusion.

La définition d'indicateurs est obligatoire dans le cadre du dépôt du dossier.

2. Principes généraux

Les indicateurs retenus doivent répondre aux principes suivants :

- Pertinence : en lien direct avec les objectifs du projet ;
- Lisibilité : compréhensibles par les membres du collectif ;
- Mesurabilité : reposant sur des données accessibles et suivies dans le temps ;
- Comparabilité : identiques pour l'ensemble des exploitations du groupe ;
- Évolutivité : pouvant être ajustés à l'issue de la première année.

Les indicateurs doivent être définis collectivement par le groupe.

Tout indicateur non mesurable, non renseignable ou sans lien direct avec les objectifs du projet pourra conduire à une appréciation défavorable du dossier lors de l'instruction.

3. Lien avec le diagnostic initial

Les indicateurs doivent s'appuyer sur le diagnostic agroécologique des exploitations :

- ils permettent de caractériser la situation initiale (« temps zéro ») ;
- ils servent de base à l'évaluation des évolutions du projet ;
- ils doivent être cohérents avec les enjeux identifiés lors du diagnostic.

Lorsque les diagnostics ne sont pas finalisés au dépôt, les indicateurs peuvent être présentés à l'état prévisionnel et consolidés à l'issue de la première année.

4. Typologie des indicateurs

Les indicateurs doivent couvrir les trois dimensions de la performance :

a) Indicateurs environnementaux

Exemples :

- réduction de l'usage des produits phytosanitaires ;
- évolution de la fertilisation (azote, matière organique) ;
- couverture des sols ;
- diversité des cultures ou des systèmes ;
- biodiversité fonctionnelle (présence de haies, auxiliaires, etc.) ;
- gestion de l'eau.

b) Indicateurs économiques

Exemples :

- évolution des charges (intrants, mécanisation) ;
- marge brute ou marge nette ;
- autonomie de l'exploitation ;
- diversification des productions ;
- valorisation des produits.

c) Indicateurs sociaux et organisationnels

Exemples :

- temps de travail ;
- conditions de travail ;
- niveau d'implication dans le collectif ;
- participation aux actions du projet ;
- satisfaction des agriculteurs.

5. Indicateurs de moyens et de résultats

Deux types d'indicateurs sont attendus :

a) Indicateurs de moyens (suivi des actions)

- nombre de réunions, formations, journées techniques ;
- nombre d'exploitations engagées ;

- actions mises en œuvre.

b) Indicateurs de résultats (impacts)

- évolution des pratiques agricoles ;
- effets mesurables sur les performances ;
- atteinte des objectifs du projet.

6. Modalités de suivi

Les indicateurs doivent :

- être renseignés annuellement ;
- être analysés collectivement par le groupe ;
- faire l'objet d'une restitution dans les bilans annuels ;
- être mobilisés dans les actions de capitalisation.

Le suivi des indicateurs conditionne le versement de l'aide.

Les écarts entre les objectifs fixés et les résultats observés doivent faire l'objet d'une analyse explicite dans les bilans annuels (facteurs explicatifs, freins rencontrés, ajustements envisagés).

7. Niveau d'exigence attendu

Le nombre d'indicateurs doit rester limité afin de garantir leur suivi effectif.

À titre indicatif :

- 5 à 10 indicateurs principaux sont attendus ;
- ils doivent couvrir l'ensemble des objectifs du projet ;
- ils doivent être réalistes au regard des capacités du groupe.

8. Évolution des indicateurs

Les indicateurs peuvent évoluer :

- à l'issue de la première année, après finalisation des diagnostics ;
- en cas d'adaptation du projet (avec validation par la DAAF).

Toute modification doit être justifiée et formalisée.

9. Valorisation des indicateurs

Les indicateurs alimentent :

- les bilans annuels ;
- le bilan final du projet ;
- les supports de capitalisation ;
- l'évaluation globale des dispositifs.

Ils doivent être présentés de manière synthétique (tableaux, graphiques, évolution dans le temps).

Les modalités de calcul des indicateurs doivent être précisées afin de garantir leur reproductibilité et leur comparabilité entre exploitations.

Conclusion

Les indicateurs constituent un outil essentiel de pilotage du projet GIEE.

Ils permettent d'objectiver les résultats, de structurer la démarche collective et de valoriser les effets de la transition agroécologique.